



**Procès-verbal du Bureau Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
Mardi 07 septembre 2021**

Lieu : Centre d'animation et de Loisirs d'Ornans

Date de la convocation : 30/08/2021

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents :

2 Membres présents :

8

Nombre de suffrage exprimés

10

L'an deux mille vingt et un, le sept septembre à seize heures trente, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre d'animation et de Loisirs d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	X
	Béatrix LOIZON	X
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	X
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	X
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	X
CC Portes du Haut Doubs	Gérard FAIVRE	X
CC Val de Morteau	Jean Pierre FRIGO	Excusé
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	X
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	X
CC Plateau de Frasné et Val du Drugeon	Christian VALLET	X
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	X

Secrétaire de séance : Béatrix LOIZON

Ordre du jour :

1. Approbation PV du 13 juillet 2021 2
2. Administration/gouvernance : échanges sur les délégations aux vice-président(e)s..... 2
3. Milieux aquatiques :..... 2
 - 1) Contrat de prestation de services avec SNCF Réseau pour les travaux sur La Morte à la Cluse et Mijoux 2
 - 2) Demande de financement travaux restauration de la Bonneille tranche 1 3
 - 3) Marché pour les visites techniques approfondies de 3 ouvrages sur la Loue 4
 - 4) Marché de Protection de berge sur la Loue à Montgesoye 4
 - 5) Volet prévention des inondations – ruisseau de Mambouc à Ornans 5
4. Milieux naturels : 7
 - 1) Convention de gestion de la RNR de la Seigne des Barbouillons : Région/commune de Mignovillard/EPAGE 7
5. Questions diverses 8
 - 1) Retour sur l'atelier « s'alimenter et gérer les effluents, déchets » organisé dans le cadre du SCOT du Haut Doubs + réunion ultérieure sur l'eau..... 8

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et aborde en premier lieu l'intégration officielle du Site N2000 du bassin du drugeon (depuis fusionné avec les sites « lac et tourbières de Malpas » et « complexe de La Cluse et Mijoux » et renommé vallées du Drugeon et du Haut Doubs) dans la « Liste verte des aires protégées et conservées ». Un article a été publié sur la page Facebook de l'EPAGE, mais la communication de cet événement ne doit pas se cantonner à cette seule action. Il convient donc de faire paraître un communiqué de presse.

Monsieur Christian VALLET indique l'importance de relayer ce genre d'informations en priorité aux communautés de Communes, qui feront le relais auprès de leurs communes.

1. Approbation PV du 13 juillet 2021

Le Président constate que les conditions de quorum sont remplies et ouvre donc la séance.

Les membres du Bureau Syndical sont appelés à faire part de leurs remarques éventuelles sur le Procès-Verbal du Bureau Syndical du 13 juillet 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, le Bureau approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du Bureau du 13 juillet 2021.

2. Administration/gouvernance : échanges sur les délégations aux vice-président(e)s.

Monsieur le Président rappelle que suite aux nouvelles élections départementales, il convient de définir de nouveau les délégations, Monsieur DORNIER fait part de son souhait d'avoir une délégation, aussi après échange il est convenu de mettre en place une délégation « gestion avec le milieu agricole ».

Monsieur le Président rappelle qu'il est souhaitable que chaque EPCI soit représenté lors des bureaux, aussi il propose que les membres du Bureau se fassent remplacer par un délégué de leur communauté de Communes en cas d'absence, il rappelle cependant que l'élu remplaçant ne pourra pas prendre part aux votes.

3. Milieux aquatiques :

1) Contrat de prestation de services avec SNCF Réseau pour les travaux sur La Morte à la Cluse et Mijoux

Dans le cadre des travaux de restauration de la rivière La Morte à la Cluse et Mijoux, un ouvrage hydraulique doit être réalisé sous la voie SNCF.

L'autorisation de SNCF réseau pour réaliser ces travaux est conditionnée à la signature d'une convention de prestation de services pour rémunérer l'analyse du dossier par SNCF réseau ainsi que la surveillance du chantier et les coûts induits par le ralentissement des trains pendant le chantier.

Le coût global de la prestation n'étant pas connu à ce jour, ce point ne peut être traité, et devra être inscrit au prochain bureau syndical.

2) Demande de financement travaux restauration de la Bonneille tranche 1

Le ruisseau de la Bonneille est un affluent rive gauche de la Loue dans la commune d'Ornans. Ce ruisseau est dans un état écologique préoccupant, d'après le diagnostic effectué par la Fédération de Pêche du Doubs en 2013, avec un tiers du linéaire en état physique mauvais d'après la méthode des tronçons.

L'objectif des travaux est de restaurer la qualité écologique du cours d'eau, d'améliorer la connexion avec sa nappe alluviale et de permettre un débordement du cours d'eau en amont de la traversée d'Ornans. Il est ainsi prévu de remettre le cours d'eau dans le fond de vallée, de resserrer son gabarit et de recréer des méandres.

Un Comité de Pilotage de présentation de l'Avant-Projet Détaillé a eu lieu en septembre 2020, Le foncier étant intégralement privé, une phase de rencontres et de concertation avec les propriétaires a eu lieu de 2019 jusqu'à maintenant. Toutes les conventions d'autorisation de travaux concernant la moitié aval du projet ont été signées.

Au vu des enjeux en présence sur le secteur amont (étangs de loisirs, pâturage) la négociation s'avère plus complexe. Ainsi, il a été décidé d'enclencher une première phase de travaux sur le secteur aval (Tranche 1).

L'arrêté préfectoral portant Déclaration d'Intérêt Général et valant accord sur déclaration Loi sur l'Eau a été signé le 8 juin 2021 et la consultation des entreprises a été lancée courant juillet 2021, les travaux devant débiter à l'automne.

Le montant prévisionnel et le plan de financement de cette action sont présentés dans les tableaux suivants :

	Couts prévisionnels (HT)	Couts prévisionnels (TTC)
Dépenses d'investissement		
Maitrise d'œuvre (phase PRO, ACT, VISA, DET, AOR)	35 000 €	42 000 €
Travaux de restauration physique de la Bonneille et travaux connexes, Tranche 1	350 000 €	420 000 €
Coordination SPS	3 000 €	3 600 €
Appui juridique (constat d'huissier)	1 000 €	1 200 €
Divers et imprévus (10% du cout total des travaux)	35 000 €	42 000 €
Total dépenses d'investissement	424 000 €	508 800 €

Dépenses de fonctionnement		
Communication autour du projet	10 000 €	12 000 €
Temps d'ingénierie (50 jours)	11 814.00 €	11 814.00 €
Total dépenses de fonctionnement	21 814 €	23 814 €
Total dépenses	445 814 €	532 614 €

Dépenses	
Dépenses d'investissement (€HT)	424 000 €
Dépenses de fonctionnement (€TTC)	23 814 €

Recettes		
Subvention AERMC	50%	223 907 €
Subvention Région BFC (plan de relance)	20% investissement	84 800 €
Autofinancement EPAGE HD HL et fonds privés	30%	139 107 €

Délibération N°237 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **Valide le plan de financement pour les travaux de restauration physique du ruisseau de la Bonneille Tranche 1**
- **Autorise le Président à signer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'eau pour un montant de 223 907.00 € et de la région Bourgogne Franche-Comté pour 84 800.00 €**

3) Marché pour les visites techniques approfondies de 3 ouvrages sur la Loue

Une consultation a été lancée pour réaliser des visites techniques sur 3 ouvrages hydrauliques situés sur la Loue et appartenant à l'EPAGE :

- Le barrage de Lods (sur lequel l'EPAGE a été sollicité pour l'installation d'une centrale hydroélectrique)
- Le barrage « Rivex » à Ornans
- Le barrage de Quingey.

Compte tenu des travaux d'entretien et de remise à niveaux déjà engagés sur le volet hydraulique de commande et électromécanique ces inspections se concentreront sur l'état du génie-civil et des ouvrages mobiles (vannes, clapets...). L'objectif est de dresser un état des lieux et un programme d'entretien/maintenance de ces ouvrages qui ont été réhabilités il y a plus de 20 ans.

Un DCE a été mis en ligne le 15 juillet sur le site KLEKON. La date et l'heure limite de remise des offres étaient fixées au jeudi 26 août 2021 à 12 heures, les offres devaient être déposées sur cette plateforme uniquement.

2 candidats ont remis une offre dans le délai imparti, à savoir : GEOLITHE et ISL Ingénierie.

Classement technique :

- 1 ISL Ingénierie (45 pts)
- 2 GEOLITHE (39.70 Pts)

Classement prix:

- 1 GEOLITHE : 29 988.00 € TTC (65 pts)
- 2 ISL Ingénierie : 71 577.00 € TTC (27.20 pts)

Classement final (ramené à 100 points) :

- 1 **GEOLITHE (95.10 pts)**
- 2 **ISL Ingénierie (65.63 pts)**

Délibération N°238 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **Décide de retenir l'offre de GEOLITHE pour un montant total de 29 988.00 € TTC**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement de ce marché**

4) Marché de Protection de berge sur la Loue à Montgesoye

Le Syndicat Mixte de la Loue a réalisé en 2018 des travaux de protection de berge en enrochements sur 45 ml le long de la Loue à Montgesoye, sur une parcelle communale. À la suite du basculement d'un arbre dans la Loue au printemps 2021, la berge est éboulée sur 10 mètres linéaires dans le prolongement amont de la protection existante, avec un risque de contournement des enrochements par la rivière.

La commune de Montgesoye a sollicité l'appui de l'EPAGE pour la définition des travaux. À la suite de la validation de la prise en charge des travaux par l'EPAGE en Bureau Syndical du 13 juillet 2021, au regard du

risque de dégradation des enrochements réalisés précédemment par le SMIX loué, le dossier réglementaire au titre de la police de l'eau a été déposé.

Le dossier de consultation a été transmis le 16 août 2021 à 6 entreprises compétentes en la matière. La date et l'heure limite de remise des offres étaient fixées au 2 septembre 2021 à 17h00, par voie électronique (mail).

2 candidats ont remis une offre dans le délai imparti, à savoir TP Mourot et Jura Natura Services :

Classement technique :

- 3 JURA NATURA SERVICES (60 points)
- 4 TP MOUROT (51.6 points)

Classement prix:

- 3 TP Mourot : 7 293.00 € TTC (40 points)
- 4 JURA NATURA SERVICES : 11 160 .00 € TTC (26 points)

Classement final :

- 3 TP MOUROT (91.6 points)**
- 4 JURA NATURA SERVICES (86 points)**

Délibération N°239 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **Décide de retenir l'offre de TP Mourot pour un montant total de 7 293.00 € TTC**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement de ce marché**

5) Attribution marché – Fontaine Bannans LIFE

Dans le cadre du programme européen LIFE Tourbières du Jura démarré en 2014 des travaux de restauration du ruisseau du Gouterot à Bannans ont eu lieu en 2019/2020.

La réalisation de ces travaux a nécessité la mise hors service de la prise d'eau des fontaines du village, tout en prévoyant leur remise en état de marche à l'issue des travaux. Après discussion entre la commune et l'EPAGE HDHL, analyse des débits prélevés et de leur impact sur le ruisseau du Gouterot et son marais associé, dans un contexte d'évolution climatique induisant des déficits en eau importants en période d'étiage, il a été décidé de supprimer le système de prélèvement et de mettre en place un système de circuit fermé sur chaque fontaine.

Il a été décidé lors du bureau du 13/07/2021 (délibération N°236) de réaliser ces travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune. Les travaux bénéficieront ainsi du financement du programme LIFE car consécutifs aux travaux de restauration du ruisseau du Gouterot.

Aussi, l'EPAGE a lancé la consultation pour la modification du système de prise d'eau des fontaines de Bannans par la mise en place d'un circuit fermé, afin de réduire la pression de prélèvement sur le marais du Gouterot.

Un DCE a été mis en ligne le 06 août 2021 sur le site KLEKOON. La date et l'heure limite de remise des offres étaient fixées au 2 septembre 2021 à 12 heures, les offres devaient être déposées sur cette plateforme uniquement.

Un seul candidat a remis une offre dans le délai imparti, à savoir TP BOUCARD pour un montant de 35 720 € HT, avec la possibilité d'ajouter en option le déplacement de la « Fontaine Tourbière » pour un montant supplémentaire de 5 000 € HT

Délibération N°240 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **Décide de retenir l'offre de BOUCARD TP pour un montant total de 35 720 € HT (hors option), sous réserve que l'entreprise puisse terminer les travaux avant le 31/10/2021.**

- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement de ce marché**

6) Attribution marché – Champs Guidevaux

La prestation de travaux de réhabilitation de la tourbière drainée, dite « Champs Guidevaux » (Bannans, 25), consiste en la construction d'une digue générant de la rétention d'eau au sein de la tourbière et des travaux de pose/dépose de clôture, défrichage et franchissement de cours d'eau.

Ces travaux sont conduits dans le cadre du programme Life+ « tourbières du Jura » (LIFE13 NAT/FR/000762).

Suite à la consultation des entreprises en avril 2021, et après analyse des offres, le marché a été initialement attribué à l'entreprise Cuenot TP en rang 1 (note finale de 90.98), avec un montant de 38 171.00€ HT, conforme au budget du LIFE.

Après notification du marché le 31 mai 2021, l'entreprise TP Cuenot a signifié par écrit sa demande de résiliation du marché le 31 juillet 2021, en raison d'une incapacité à respecter les délais du CCTP.

L'EPAGE ayant résilié le marché avec TP Cuenot à sa demande, l'entreprise JNS qui était classée 2^{ème} à l'issue de la consultation initiale a été resollicitée et a confirmé le montant de son offre initiale.

Le Président propose de confier le marché de réhabilitation de la tourbière drainée, dite « Champs Guidevaux » (Bannans, 25) à l'entreprise Jura Natura Services pour un montant de **47 870.85€ HT**

Délibération N°241 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **Décide de retenir l'offre de JURA NATURA SERVICES pour un montant total de 47 870.85€ HT**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement de ce marché**

7) Volet prévention des inondations – ruisseau de Mambouc à Ornans

La commune d'Ornans avait sollicité l'EPAGE il y a plusieurs mois pour connaître les rôles respectifs de la commune, de l'EPAGE et des riverains dans les actions de prévention des inondations à conduire sur le ruisseau de Mambouc dans la traversée de la ville.

Ce ruisseau est en effet enterré sur environ 500m du stade de foot jusqu'à la Loue et passe sous plusieurs maisons, commerces.

L'EPAGE a sollicité un avis juridique du Cabinet Seban à ce sujet, qui a rendu un rapport fin 2020 sur les responsabilités potentielles des différents intervenants. Ce dossier est complexe car ce cours d'eau passe sur (ou plutôt sous) des terrains privés et publics, avec des interventions ponctuelles de la collectivité (commune et smix loue) par le passé et encore aujourd'hui (commune).

Il ressort de l'analyse de Seban et d'une visite sur place réalisée le 5 août dernier par JC Grenier, C Thevenet, C Jouvin (1^{er} adjoint) et C Thiebaud (DST) dont vous avez été destinataire du compte rendu, qu'il apparaît nécessaire de refaire une campagne d'investigation de la partie enterrée par un cabinet de contrôle disposant de compétences en hydraulique et structures.

La dernière campagne réalisée par SOCOTEC date de 2002 et avait mis en évidence des dégâts structurels importants au niveau des voutes et des murs, sous certaines maisons et sous le stade. De plus des obstacles

en travers étaient signalés (anciennes canalisations...). A ce jour on ne sait pas si les travaux de confortement des fondations ont été réalisés par les propriétaires.

Concernant l'entretien des 2 pièges à graviers réalisés en 2000 par la commune, ils sont toujours entretenus par la commune, au moins une fois par an.

Enfin, la question du statut du stade de foot aménagé par la commune pour servir de bassin de rétention en 1994, se pose. Le Cabinet Seban considère que si l'ouvrage a un rôle de prévention des inondations il devrait être mis à disposition de l'EPAGE par voie de convention, cette dernière précisant les rôles respectifs de la commune et de l'EPAGE.

En l'espèce on voit mal quelles seraient les actions supplémentaires à conduire par l'EPAGE, car à ce jour, il n'y a aucun ouvrage de régulation (le stade se met en eau par débordement d'une grille avaloir) et aucun entretien spécifique (le stade et la levée de terre sont tondu classiquement par la commune). La DDT a été questionnée à ce sujet, pour savoir quelles seraient les contraintes et les responsabilités de chacun en cas de « classement » en ouvrage de prévention des inondations.

Il apparaît nécessaire d'identifier/d'écrire, si cette situation relève ou non de la Prévention des Inondations, de plus il convient d'envoyer un courrier à Monsieur le Monsieur Préfet pour l'informer de la situation et le solliciter dans le cadre de son pouvoir de police.

Le chiffrage du contrôle de la partie enterrée du ruisseau est donc à effectuer pour programmation au budget 2022. Une expertise hydraulique pour estimer le rôle réel joué par le stade de foot, en matière d'écrêtement des crues serait également intéressante à prévoir.

4. Milieux naturels :

1) Convention de gestion de la RNR de la Seigne des Barbouillons : Région/commune de Mignovillard/EPAGE

La Réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons, située sur la commune de Mignovillard dans le Jura, au sein du site Natura 2000 vallées du Dugeon et du haut-doubs, est cogérée par l'EPAGE et la commune de Mignovillard qui a pris le relai de l'association de la Seigne des Barbouillons dont les bénévoles ne pouvaient plus assurer le suivi administratif et financier de la réserve.

La Région a validé ce changement de gestionnaire et une nouvelle convention de co-gestion a donc été élaborée, celle-ci se trouve en pièce-jointe.

La commune de Mignovillard a accepté d'assumer une part d'autofinancement dans la gestion. Pour ce qui est de l'EPAGE, il n'y a pas de modification, l'intégralité des dépenses d'animation seront facturées à la commune qui sollicitera les aides de la Région.

Il est proposé de valider la convention de gestion n°2021-Y-11177 fixant les modalités de gestion de la Réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons.

Délibération N°242 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **Décide de valider la convention de gestion N°2021-Y-11177**
- **Autorise le Président à signer cette convention et tout document correspondant**

5. Questions diverses

1) Retour sur l'atelier « s'alimenter et gérer les effluents, déchets » organisé dans le cadre du SCOT du Haut Doubs + réunion ultérieure sur l'eau

Le 6 juillet dernier le syndicat du Pays du Haut Doubs et l'Audab organisaient des ateliers de travail en vue d'alimenter le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT du Haut Doubs.

2 ateliers concernaient les problématiques de l'eau et de la biodiversité.

L'EPAGE était invité à ces réunions, en tant que structure exerçant des compétences dans ce domaine et également en tant qu'animateur du SAGE.

Malheureusement l'invitation est arrivée uniquement par mail dans messages indésirables.

De ce fait un échange en visio spécifique a été proposé par le Pays avec l'Audab et le CEN sur le volet eau/milieus aquatiques. Cyril Thevenet et Amélie Barbier Dodane ont participé à cet échange.

Ainsi, il a pu être rappelé les prescriptions du SAGE relatifs à la préservation des zones humides et à la ressource en eau qui devaient être mieux pris en compte.

Un élément méritera cependant d'être rediscuté. Il s'agit d'une volonté affichée de prévoir la possibilité d'implanter des retenues collinaires pour l'agriculture afin de pallier aux sécheresses

Ce sujet est complexe et sensible et devrait être traité dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau avec une traduction dans le PGRE révisé et donc dans le SAGE.

A ce jour la question des retenues collinaires n'apparaît pas vraiment dans le SAGE et le PGRE car ce sujet est apparu récemment.

Le SAGE prévoit que des solutions temporaires doivent être réfléchies pour l'abreuvement du bétail en cas de sécheresse.

Plus récemment des dispositifs financiers ont été élaborés avec la Région et le Département pour inciter à la mise en place de récupération d'eau pluviale à la ferme. Ces dispositifs sont neutres vis-à-vis du milieu naturel, ce qui n'est pas nécessairement le cas des retenues collinaires selon leur implantation et leur nombre.

Une réunion avec la DDT, Daniel Defrasne responsable du SCOT et l'EPAGE est programmée prochainement pour évaluer la compatibilité entre le projet de SCOT et le SAGE.

Le Président de l'EPAGE
Haut-Doubs Haute-Loue
Philippe ALPY

